

## **LES 4 DEGRÉS DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE L’A.N.L.C.I.**

### **Degré 1 : Repères structurants**

Compétences permettant, de se repérer dans l’univers de l’écrit (identification des signes et des mots), dans l’univers des nombres (base de la numération), dans l’espace et dans le temps, de participer à des échanges oraux avec des questions-réponses simples, etc...

### **Degré 2 : Compétences fonctionnelles pour la vie courante**

Compétences permettant, dans un environnement familial, de lire et d’écrire des phrases simples, de trouver des informations dans des documents courants, de donner et de prendre des informations orales lors d’un entretien, de résoudre des problèmes de la vie quotidienne nécessitant des calculs simples, etc...

Les personnes concernées s’acheminent vers la mise en place de savoir-faire d’ordre linguistique, cognitif, mathématique, mais ceux-ci sont encore étroitement finalisés sur les situations pratiques de leur vie quotidienne.

### **Degré 3 : Compétence facilitant l’action dans des situations variées**

Ces compétences permettent de lire et d’écrire des textes courts, d’argumenter, de résoudre des problèmes plus complexes, d’utiliser plus largement des supports numériques, etc...

Il s’agit d’aller au-delà du pragmatisme quotidien et de se diriger vers plus de distanciation, de transversalité, d’automatisation, vers une appropriation croissante des codes (règles orthographiques, registre de langue...) vers un usage plus systématique d’outils d’appréhension du réel (tableaux, graphiques, schémas...<sup>o</sup> Le degré est proche du niveau de certification de formation générale.

### **Degré 4 : Compétences renforçant l’autonomie pour agir dans la société de la connaissance**

Ce degré regroupe l’ensemble des compétences nécessaires pour être à l’aise dans la société, s’adapter aux évolutions et continuer à se former. Il correspond au bagage de fin de scolarité obligatoire. Le degré quatre est proche des exigences de formation générale des qualifications de niveau V (CAP, BEP, Brevet des collèges, etc...).

*Disponibles sur le site <http://www.anlci.gouv.fr>*